

ORIGINE
DES
Reliques de Saint-Antoine
DE COMPIÈGNE

(Lu à la Séance du 15 Mai 1914)

Un petit office propre de Saint Antoine de l'année 1832, à l'usage de l'église royale et paroissiale de Compiègne, contient des détails assez curieux sur l'origine des reliques de ce saint.

Ce sont ces détails que je vais rapporter en comblant autant que possible les lacunes du récit et en rectifiant quelques inexactitudes grâce à d'autres documents, tirés de l'histoire de l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois.

La paroisse royale de Saint-Antoine de Compiègne possède depuis l'année 1652 une partie de l'os du bras de son saint Patron, qu'elle a tiré de l'église Saint-Jacques de Meulan, où l'os entier était conservé.

Ainsi s'exprime la 6^e leçon des matines de la Translation de Saint Antoine :

Un procès-verbal, dont l'original est à Compiègne, montre comment M. Nicolas Périn, conseiller et aulmonier du Roy, Curé dudict Saint Anthoine, obtint cette précieuse relique.

Il s'adressa au Prieur de Saint-Nicaise à Meulan, de qui dépendait l'église de

Saint-Jacques de la même ville, et lui envoya en députation Monsieur Anthoine Pculain, Prestre chanoine de Saint-Maurice de Compiègne, habitué et officier de l'église paroissiale de Saint-Anthoine.

« A la quelle requeste nous inclinant, dit le Prieur, leur aurions favorablement accordé le partage dudict ossement et pour cet effet, en la présence dudict procureur député nous en aurions fait la section en sa longueur qui fut la moitié dudict ossement, dont nous avons délivré l'une audict procureur député, pour la porter auxdits sieurs Curé et Marguilliers, pour la faire enchasser dans un bras d'argent, pareil à celui qu'ils nous ont envoyé en reconnaissance de cet octroy. »

Les Reliques apportées à Compiègne étaient exposées aux principales fêtes de l'année sur la table du banc d'œuvre. Mais le reliquaire d'argent qui les contenait tenta l'avarice et l'impiété en 1793, et ce précieux trésor fut détruit ; le même malheur arriva à Meulan.

Comment et à quel titre le prieuré de Saint-Nicaise de Meulan possédait-il une partie importante des reliques de Saint Antoine, c'est ce que nous allons examiner.

Ce prieuré dépendait de la congrégation bénédictine de Saint-Maur.

Dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois, nous avons vu que lorsque les bénédictins de Montmajour quittèrent le prieuré de Saint-Antoine, ils furent accusés d'avoir emporté une partie des reliques du pieux ermite. Or, Montma-

jour près Arles était aussi une abbaye de la congrégation de Saint-Maur.

Le prieuré de Meulan dépendait-il de cette abbaye, je n'ai pu, faute de document, établir la filiation, mais la chose n'est pas impossible.

Nous avons dans notre région des exemples de prieurés fort éloignés de l'abbaye dont ils dépendaient.

Je citerai d'abord le prieuré de Saint-Amand de Machemont, filiale de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, et surtout le prieuré de Saint-Léger-aux-Bois qui relevait de l'abbaye de La Sauve-Majeure, à vingt kilomètres de Bordeaux. Or, Meulan n'est pas plus éloigné de Montmajour que Saint-Léger de La Sauve-Majeure.

Quoi qu'il en soit, il est probable que les reliques de Meulan provenaient de Montmajour, d'une abbaye du même ordre, or à défaut de subordination, il pouvait exister entre les deux maisons des relations d'amitiés.

Voyons maintenant ce qu'étaient devenues les reliques de saint Antoine dans l'abbaye du même nom pendant la Révolution.

Disons de suite qu'elles furent mises en sûreté dans les circonstances suivantes, grâce au dévouement des habitants de Saint-Antoine.

Nous avons vu dans une étude précédente, qu'au moment de la Révolution, l'abbaye était occupée par des dames chanoinesses de l'ordre de Malte.

En 1793, Mme de Montcla, grande Prieure, avait été décrétée d'arrestation

et conduite à Grenoble pour y être jugée par le tribunal révolutionnaire. Mais la population de Saint-Antoine et des environs, se souvenant de tout ce qu'elle devait à cette vertueuse femme, délégua auprès du Tribunal une députation dont le chef, M. Vicat, était chargé de remettre une protestation signée de plusieurs centaines de personnes, parmi lesquelles figuraient les notables du pays. Cette protestation fut bien accueillie et valut à Mme de Montcla sa mise en liberté.

Mais il n'y avait plus rien à faire, car le torrent révolutionnaire continuait sa route furibonde.

Mme de Montcla et ses saintes filles le comprirent et se retirèrent où elles purent trouver un refuge.

Avant de partir, les Dames chanoinesses laissèrent les archives et le trésor en dépôt aux mains de M. Vicat, qui, pour plus de sûreté, les fit enfermer dans un caveau muré.

A l'époque du Concordat, en 1802, les ornements, les vases sacrés, l'argenterie et certaines valeurs furent rendus à Mme de Montcla, les papiers passèrent en diverses mains; quant aux reliques, elles furent remises à l'évêque de Grenoble, car Saint-Antoine était passé du diocèse de Vienne, supprimé, dans celui de Grenoble.

Vers 1831, un fléau semblable au feu sacré du onzième siècle menaçait la France: C'était une nouvelle raison pour se rappeler les miracles opérés autrefois par l'intercession de saint Antoine, quand les peuples couraient en foule à la Basilique

dé la Motte, où étaient ses principales reliques.

Il appartenait à un évêque du Dauphiné, successeur des illustres prélats du moyen-âge, de consoler la ville de Compiègne qui n'avait pu conserver les reliques dont elle était d'abord enrichie. Un extrait de la réponse adressée par Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, à M. Auger, chanoine honoraire de Beauvais, curé de Saint-Antoine de Compiègne, fera voir quels ont été à cet égard les desseins de la Providence :

« Votre lettre m'a donné occasion de traiter sérieusement la question de l'authenticité des reliques de saint Antoine. De ce que j'ai lu et entendu, il résulte : que les restes précieux du saint Patriarche ont été conservés sous le maître-autel de la magnifique église de Saint-Antoine, dans une châsse d'argent, jusqu'en 1793; qu'à cette époque, les reliques ont été retirées avec les plus grandes précautions; qu'en 1805, mon prédécesseur en a fait la translation sous le même maître-autel en bronze, où je les ai vues et vénérées...

Heureusement pour mon diocèse et pour vous, mon prédécesseur a fait enlever, à l'époque susdite, une portion suffisante des saintes reliques, pour que j'aie pu aujourd'hui même (7 novembre 1831) en mettre en réserve pour votre paroisse... »

Ainsi la perte que Compiègne avait faite est réparée et, placée dans un beau reliquaire en bronze doré, cette portion des reliques du saint Patriarche offrira aux pieux fidèles les moyens d'honorer plus

dévotement ses vertus et d'obtenir plus sûrement sa protection et les grâces du ciel.

On peut donc à juste titre considérer Saint-Antoine de Compiègne comme une filiale de l'abbaye Antonienne de Viennois, puisque à deux reprises différentes cette église a eu le bonheur de posséder des reliques provenant du célèbre sanctuaire.

La protection de saint Antoine s'est fait sentir dans tous les temps pour la paroisse que les habitants de Compiègne avait formée autour de l'église élevée par eux en son honneur. Leur zèle, en érigeant le monument, s'était montré par la beauté de l'architecture et du travail.

Je terminerai par cette citation de l'auteur de l'histoire des Antiquités de Compiègne : « L'église de Saint-Antoine est parfaitement belle pour une église paroissiale, et sa tour remplie de trois bonnes cloches fait croire à tous ceux qui la voient que c'est la principale église de Compiègne. Et, en effet, elle surpasse pour sa beauté, tant pour le dehors que pour le dedans, toutes les églises de la ville. »

Comte DE BRÉDA.
